

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20240409-DCM2024-14-DE
Date de transmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 7
Date de convocation : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Avril à 19H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre.

Absents Excusés : Alizée Desmet, Fabrice Calmont,

Procuration : Fabrice Calmont à Bruno Cagny

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2024-14 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN LOCAL POUR LES PERMANENCES FRANCE SERVICES AVEC LA POSTE

Considérant la volonté de la commune d'Estavar de répondre à une demande sociale au plus proche de ses administrés, en mettant à disposition un local mitoyen de la mairie sise 6, Place San Julia à Estavar, au profit de La Poste pour effectuer des permanences FRANCE SERVICES.

Vu qu'il est proposé de formaliser cette occupation par une convention de mise à disposition de locaux conclue pour une période d'un an à compter du 1^{er} juin 2024, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois fois.

Vu l'intérêt général et qu'à ce titre, cette mise à disposition de locaux est accordée à titre gratuit.

Le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur la convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un local meublé dans une salle mitoyenne de la mairie sise 6, Place San Julia à Estavar, pour effectuer des permanences FRANCE SERVICES aux conditions sus-évoquées.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- de se prononcer favorablement sur la convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un local meublé mitoyen de la mairie sise 6, Place San Julia à Estavar, pour effectuer des permanences FRANCE SERVICES aux conditions sus-évoquées, à compter du 1^{er} juin 2024.
- d'autoriser le Maire à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,
Laurent LEYGUE

